

Douleurs chroniques : en finir

Grâce à son concept de traitement moderne, interdisciplinaire et multimodulaire, la clinique de la douleur de Nottwil a conquis une position dominante. Entretien avec le Dr méd. Wolfgang Schleinzer, médecin en chef et directeur.



Le Dr méd. Wolfgang Schleinzer, MSc, est directeur et médecin en chef du centre pour la médecine des douleurs à Nottwil – l'une des plus grandes cliniques de la douleur (onze disciplines, dont sciences du sport, plus de 31 000 traitements en 2010).

En Suisse, seize pour cent des adultes souffrent de douleurs chroniques moyennes à sévères. « Les douleurs chroniques peuvent devenir indépendantes de la maladie dont elles résultaient au départ et constituer une affection autonome : la maladie algique » indique le Dr méd. Wolfgang Schleinzer, directeur du centre pour la médecine des douleurs. « On observe trois étapes dans la chronicisation de la douleur : tout d'abord celle-ci s'étend, ensuite elle devient plus fréquente et enfin, elle dure plus longtemps. En raison de cette chronicisation, le patient réduit ses activités quotidiennes et se retire souvent complètement du monde. Des troubles du sommeil apparaissent, l'humeur se dégrade et l'absentéisme professionnel est courant. »

La douleur a sa « propre personnalité »

L'objectif du traitement de la douleur est d'enrayer la chronicisation à un stade si possible précoce. « La mémoire de la douleur ne peut pas être effacée, mais elle peut être réécrite – chez la mère, les douleurs de l'accouchement sont ainsi repoussées à l'arrière-plan par le bonheur ultérieur, par exemple » explique le spécialiste de la douleur.

« La douleur est comme une empreinte digitale, elle a sa propre personnalité », indique le Dr Schleinzer. « Un traitement personnalisé de la douleur est donc nécessaire. Comme l'a constaté l'OMS il y a des décennies, le traitement de toutes les maladies chroniques doit tenir compte des troubles physiques, des dégradations psychiques et des changements dans l'environnement social. Le traitement de la douleur devrait englober différentes méthodes physiques, des processus psychiques et une aide en cas de problèmes avec les caisses-maladie ou les employeurs. »

Traitement ciblé de la douleur

« Le thérapeute de la douleur a appris que dans de nombreux cas, l'important n'est pas de prescrire un antalgique, mais de supprimer un ou plusieurs calmants ou antalgiques », résume le Dr Schleinzer. « Il est

toutefois souvent nécessaire de prescrire toutes sortes d'antalgiques de manière transitoire, pour que le patient puisse suivre son nouveau programme de soins. Mais dans l'idéal, toutes les douleurs sont traitées en fonction de leur mécanisme d'apparition. »

Fentanyl Spirig® – un analgésique qu'on a dans la peau

Fentanyl Spirig® se distingue des autres patchs de fentanyl par une technologie unique et innovante.^{1,2} Celle-ci permet, à efficacité égale, de réduire la charge en principe actif du patch. Cela réduit les risques de surdose pour le patient – en cas de fièvre par exemple. Autre avantage de Fentanyl Spirig® dispositif transdermique : la quantité résiduelle de principe actif dans ce patch est inférieure à celle des préparations comparables. Il est donc nécessaire d'éliminer moins d'analgésiques, ce qui limite la pollution environnementale. Les patchs offrent une bonne tolérance cutanée et une excellente adhérence.

Admis par les caisses-maladie, les patchs au fentanyl de Spirig sont les seuls à être proposés par boîte de dix et pas seulement de cinq. Il s'agit donc des dispositifs proposés par boîte de dix et pas seulement de cinq. Il s'agit donc des dispositifs transdermiques au fentanyl présentant le prix unitaire le plus bas sur le marché helvétique.

- 1 Marier JF, et al. Pharmacokinetics, tolerability, and performance of a novel matrix transdermal delivery system of fentanyl relative to the commercially available reservoir formulation in healthy subjects. *J Clin Pharm.* 46:642 (2006).
- 2 Kress HG, et al. Transdermal fentanyl matrix patches Matrifen® and Durogesic® DTrans® are bioequivalent. *Eur J Pharm Biopharm.* 75: 225–31 (2010).

Fentanyl Spirig® 12 / 25 / 50 / 75 / 100 µg / h est soumis à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes. **C** : Fentanylum, patch transdermique à 12 µg / h, 25 µg / h, 50 µg / h, 75 µg / h, 100 µg / h. **I** : Douleurs violentes et prolongées, uniquement si efficacité insuffisante des analgésiques non opioïdes et opioïdes faibles, indiqué chez les patients ≥ 2 ans. **D** : Libération ininterrompue de fentanyl pendant 72 heures avec 1 patch. Première dose chez les patients naïfs aux opioïdes 25 µg / h au maximum, et chez ceux déjà traités par opioïdes, voir tableau de conversion dans le Compendium Suisse des Médicaments. En cas d'analgésie insuffisante, augmentation et adaptation de la dose, tous les 3 jours, surveiller les douleurs et le besoin d'analgésie complémentaire. Pour une application correcte, voir le Compendium Suisse des Médicaments. **CI** : Hypersensibilité à l'égard de fentanyl ou des excipients. Douleurs aiguës, faibles ou postopératoires, utilisation de doses dépassant 25 µg / h chez les patients naïfs aux opioïdes. **PR** : Ne doit être utilisé que par des médecins ayant l'expérience de l'analgésie par opioïdes puissants. Baisse lente de la concentration de fentanyl après retrait du patch. Si changement entre deux spécialités de différents fabricants, contrôle comme lors d'un premier traitement. Comédication avec autres substances à effet dépressif central. L'utilisation répétée d'opioïdes peut entraîner une accoutumance ainsi qu'une dépendance physique et psychique. Puisque Fentanyl peut occasionner une dépression respiratoire chez certains patients, il convient de surveiller soigneusement les patients à ce sujet. Précaution chez affections pulmonaires chroniques, augmentation de la pression intracrânienne, maladies cardiaques / hépatiques et rénales, fièvre / chaleur extérieure, patients âgés et seulement chez les enfants opioïdo-tolérants ≥ 2 ans. **IA** : Substances ayant un effet sédatif sur le système nerveux central (opioïdes, sédatifs, hypnotiques, narcotiques, phénothiazines, tranquillisants, myorelaxants, antihistaminiques sédatifs), alcool, inhibiteurs de la MAO, inhibiteurs du CYP3A4 comme p. ex. le ritonavir. **EI** : Somnolence, céphalées, vertiges, nausées, vomissements, constipation, prurit, transpiration amplifiée, confusions, dépression, anorexie, angoisses, hallucinations, sécheresse buccale, dyspepsie, réaction au point d'application. En cas de surdosage / dépression respiratoire, retrait du patch et surveillance constante: antagonisme par naloxone. **G / A** : Le risque possible pour l'homme est inconnu. Le fentanyl ne doit donc pas être utilisé lors de la grossesse, sauf en cas de nécessité absolue. Le fentanyl passe dans le lait maternel et peut avoir des effets sédatifs et / ou entraîner des dépressions respiratoires chez le nourrisson. Ainsi l'utilisation de Fentanyl n'est pas conseillée aux femmes qui allaitent. **P** : Fentanyl Spirig® patch transdermique 12 µg / h, 25 µg / h, 50 µg / h, 75 µg / h, 100 µg / h à 5 et 10 patchs. **Liste A+**. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Compendium Suisse des Médicaments.